

CHARTRE ETHIQUE

FEDERATION RESEAU ENTREPRENDRE

La présente Charte vise à poser les contours de l'action de la Fédération et de l'ensemble de ses parties prenantes.

LES RELATIONS ENTRE LA FEDERATION RESEAU ENTREPRENDRE ET SES PARTIES PRENANTES

NOS ASSOCIATIONS

Toutes les associations y compris la Fédération Réseau Entreprendre respectent les principes et valeurs portés par le Réseau Entreprendre et poursuivent les objectifs définis en commun lors des Conseils d'Administration de la Fédération Réseau Entreprendre.

La Fédération Réseau Entreprendre est garante du respect des principes d'action inscrits dans la présente Charte, du respect de la méthode et de son référentiel définis en commun et de l'image attachée à la marque « Réseau Entreprendre® ».

Toutes les associations adhèrent à la Fédération Réseau Entreprendre et utilisent les statuts type de Réseau. L'ensemble des associations, y compris la Fédération Réseau Entreprendre, s'engagent à respecter la Convention d'adhésion et d'engagement (cf. ANNEXE) signée entre l'association Réseau Entreprendre ALPHA et la Fédération Réseau Entreprendre.

NOS PARTENAIRES

Chaque partenaire de Réseau Entreprendre est une personne morale ou physique apportant à la Fédération des ressources contribuant à la réalisation de sa mission. Ces ressources peuvent être financières ou non : contribuer à un événement, assurer une offre de service en apportant sa compétence, ses moyens logistiques, ... Les engagements réciproques (contribution fournie et autres engagements) du partenaire comme de l'organisme font l'objet d'un document de partenariat au format variable.

Nos partenaires soutiennent financièrement l'action de Réseau Entreprendre en faveur de la création d'emplois. Ils respectent les 5 valeurs de Réseau Entreprendre et expriment leur souhait de s'engager avec Réseau Entreprendre en faveur des TPE-PME et/ou de la création d'emplois en France.

Les fonds versés par les partenaires sont utilisés par Réseau Entreprendre pour conforter et développer son action et l'action des associations Réseau Entreprendre en faveur de la création de futures belles PME fortement créatrices d'emplois durables. Leur contribution financière ne peut pas remettre en cause l'indépendance et la liberté de parole de Réseau Entreprendre.

Les partenaires signent avec Réseau Entreprendre des conventions visant à déterminer leur engagement financier et le programme d'actions qui est mené dans ce cadre. Réseau Entreprendre met en œuvre avec les partenaires le programme d'actions et informe ces derniers de la réalisation de chaque action. Un bilan annuel est réalisé avec chaque partenaire/mécène.

En ce qui concerne spécifiquement les partenariats avec des institutions publiques, Réseau Entreprendre emploie les subventions octroyées pour mettre en œuvre les programmes d'actions annoncées dans le cadre de la convention. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques et visent à avoir un impact sur la création et le développement de futures belles PME fortement créatrices d'emplois.

Réseau Entreprendre travaille étroitement avec les pouvoirs publics dans la lutte contre la corruption et contre le financement du terrorisme.

Réseau Entreprendre s'engage à fournir à ses partenaires les informations financières sur l'utilisation des fonds et assurer la transparence de ses comptes.

Réseau Entreprendre s'interdit de travailler avec des sociétés qui contreviendraient à l'éthique des affaires ou aux valeurs constitutives de notre réseau. Si par cas un de nos partenaires venait à être condamné dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la Fédération étudiera les mesures adaptées pour être en conformité avec sa charte éthique.

NOS FOURNISSEURS

Dans le choix de ses fournisseurs la Fédération fera preuve de prudence et d'objectivité. La politique des achats doit être très encadrée afin de privilégier les fournisseurs qui partagent nos valeurs et pratiquer la mise en concurrence systématique. Aucun contrat de prestation ne sera établi avec une société ou un prestataire proche d'un membre du Conseil ou d'un salarié sans accord préalable du conseil.

NOS SALARIES ET BENEVOLES

Les salariés et bénévoles s'engagent à respecter les valeurs Fédération, les méthodes d'entreprise, ainsi que les principes de bienveillance et de solidarité.

Pour les salariés, la Fédération Réseau Entreprendre s'engage à respecter le droit du travail en vigueur dans le pays concerné, et la convention collective française, à définir une fiche de poste pour les missions confiées aux collaborateurs, à donner un environnement de travail confortable et favorable et leur offrir les formations nécessaires.

NOTRE COMMUNAUTE D'ENTREPRENEURS

Les entrepreneurs du Réseau Entreprendre adhèrent aux valeurs de notre réseau. Si un lauréat ou un membre contrevenait à la charte éthique de la Fédération, cette dernière se réserve le droit d'alerter l'association référente et de retirer le soutien éventuel de la Fédération à ce projet.

NOS PRINCIPES DEONTOLOGIQUES

Améliorer la prise en compte de la diversité et de l'égalité

Réseau Entreprendre s'engage :

- à prévenir les discriminations
 - en sensibilisant et formant les collaborateurs (direction, managers, opérationnels) à la prévention des discriminations
 - en garantissant la non-discrimination dans le processus de recrutement et la gestion des carrières.
- à favoriser la mixité professionnelle et l'égalité femmes/hommes via :
 - l'accès des femmes aux postes à responsabilités
 - l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à compétences et poste équivalent
 - une bonne articulation entre vie professionnelle et vie privée
- à prendre en compte le handicap via l'adaptation de l'emploi, l'ergonomie du poste de travail, les évolutions de carrière.

Transparence financière

La Fédération s'engage dans une démarche de qualité et de transparence vis-à-vis de ses différentes parties prenantes. Les rapports de l'association sont mis en ligne sur son site internet et les rapports d'évaluation sont mis à la disposition des tiers qui en font la demande. La Fédération se positionne dans une démarche proactive afin de se placer dans un process d'amélioration continue et en développant des dispositifs de suivi et d'évaluation permettant de rendre compte efficacement de l'impact de ces actions.

Cadeaux et invitations

Les gestes commerciaux comme les cadeaux et les invitations doivent être strictement limités. En effet, si un geste commercial est considéré comme disproportionné, il peut être assimilé à de la fraude, voire à de la corruption ou du trafic d'influence. La Fédération Réseau Entreprendre attend de ses collaborateurs qu'ils soient vigilants quant à la nature et à la fréquence de ces gestes. Les collaborateurs se doivent d'apprécier si un cadeau ou une invitation, reçu(e) de ou offert(e) à des partenaires de la Fédération, est susceptible d'influencer une relation d'affaires. La Fédération et ses collaborateurs se conformeront aux lois anti-cadeaux en usage dans chaque pays d'intervention.

Honnêteté et éthique des affaires

La politique de la Fédération Réseau Entreprendre consiste en une conduite intègre de ses affaires. La Fédération respecte toutes les conventions internationales et lois applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités. Au-delà de ces conventions et lois, la Fédération Réseau Entreprendre condamne et entend prévenir et détecter la fraude, la corruption et le trafic d'influence sous toutes leurs formes dans les transactions commerciales avec ses partenaires. Aucun collaborateur ne doit offrir, fournir, promettre, solliciter ou accepter, directement ou indirectement, un quelconque avantage indu, qui serait pécuniaire ou d'une autre nature, et dont le but serait d'obtenir une relation d'affaires ou toute autre facilité. Les personnes pouvant être notamment concernées sont :

- une personne dépositaire de l'autorité publique comme un représentant de l'Etat ou tout autre fonctionnaire national ou étranger,
- un agent ou un employé d'un client,
- un organisme financier ou bancaire,
- un parti politique.

Conflits d'intérêts

Les acteurs de la Fédération Réseau Entreprendre (collaborateurs et administrateurs) ne doivent jamais compromettre ni leur objectivité, ni leur loyauté envers la Fédération. Tout acteur ayant un intérêt personnel dans une société en relation avec le réseau doit le signaler à sa hiérarchie.

Chaque acteur doit s'abstenir :

- de toute prise d'intérêts / de participation chez un concurrent, un fournisseur, un client, ou tout autre partenaire, sauf autorisation ou habilitation préalable écrite de sa hiérarchie ;
- de toute activité professionnelle en dehors de la Fédération Réseau Entreprendre, sauf autorisation préalable écrite de sa hiérarchie. En cas de doute sur une situation de conflits d'intérêts, il convient de s'adresser à sa hiérarchie.

Lutte contre toute forme de coercition et de harcèlement

La Fédération Réseau Entreprendre lutte contre toute forme de coercition ou de persécution sur le lieu de travail et il est attaché à ce que nul ne puisse faire l'objet d'agissements entraînant une atteinte à ses droits et à sa dignité. La Fédération prendra toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou sanctionner toute forme de harcèlement moral ou sexuel. Si un collaborateur est victime ou témoin de ce genre de comportements, il peut en référer immédiatement à son supérieur hiérarchique ou au comité d'audit. Aucune action ne peut être exercée à l'encontre d'un collaborateur qui aurait effectué un signalement de bonne foi.

Lutte contre le blanchiment d'argent

On parle de blanchiment d'argent quand des sommes obtenues de manière illégale sont réinvesties dans des activités légales. La fédération met en œuvre l'ensemble des moyens adéquats afin de prévenir toute forme de blanchiment d'argent dans le cadre de son activité. Afin de lutter contre ce type de pratiques, la Fédération a mis

en œuvre une solution structurée pour la prévention du risque via Dow Jones. Elle est utilisée par 12 des 15 premières institutions financières globales pour garantir plus efficacement leur conformité à la réglementation de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux.

Le respect de la confidentialité et de la propriété industrielle

La Fédération Réseau Entreprendre fait du respect de la confidentialité et de la propriété industrielle une de ses principales priorités. La Fédération assure ses collaborateurs et ses partenaires que les informations qu'ils lui communiqueront seront traitées avec le respect dû et utilisées seulement à des fins autorisées. L'utilisation de l'ensemble des informations mises à la disposition des collaborateurs doit se faire dans le respect de la sécurité, de la confidentialité, de l'image des associations ainsi que de toutes les prescriptions légales et réglementaires susceptibles d'engager la responsabilité civile ou pénale des collaborateurs.

Fait à, Le

Pour la Fédération des Pour
.....

ANNEXE – MODELE DE CONVENTION D'ADHESION ET D'ENGAGEMENT

CONVENTION D'ADHESION ET D'ENGAGEMENT**ENTRE**

L'association [REDACTED], association d'intérêt général, régie par la loi de 1901 et l'article 238 bis 4 du Code Général des Impôts, membre de Réseau Entreprendre, créée en [REDACTED], située : [REDACTED], représentée par [REDACTED], en qualité de Président,
ci-après dénommée « l'Association »

D'une part,

ET

L'association **Réseau Entreprendre®**, association reconnue d'utilité publique par décret du 15 janvier 2003 et JO du 22 janvier 2003, située 71 avenue Guynemer, 59700 Marcq-en-Baroeul, représentée par Monsieur Olivier De La Chevasnerie, en qualité de Président fédéral,
ci-après dénommée « la Fédération »,

D'autre part

Préambule

Les associations Réseau Entreprendre se reconnaissent par une même finalité, des valeurs communes, une même marque, une même mission, des pratiques communes et une même promesse aux entrepreneurs, lauréats ou membres, en tout point du territoire.

La présente convention d'adhésion et d'engagement entre la Fédération et l'association Réseau Entreprendre Normandie Estuaire formalise et décrit le lien de coopération que l'Association veut entretenir avec l'ensemble des associations, membres du réseau.

Les parties s'engagent à collaborer efficacement, dans un esprit d'échanges et d'enrichissement mutuel, à la réalisation de la mission partagée : « **Contribuer à la réussite d'entrepreneurs significativement porteurs d'emplois et de richesses** » ; et ce, dans le respect des valeurs fondatrices.

La présente convention confère à l'association Réseau Entreprendre XXXXXXXX le statut de « Membre de Réseau Entreprendre® » et lui donne tous droits et devoirs inhérents à ce statut.
Réciproquement, elle confère à la Fédération tous les engagements à l'égard de ses membres.

Elle constitue, avec la Charte et le Référentiel métier, disponibles au travers de l'application en ligne Wikisi¹, le socle commun à l'ensemble des associations membres de Réseau Entreprendre.

Elle traduit et décline les principes sur lesquels Réseau Entreprendre a fondé son développement :

- La Fédération tient sa légitimité et son rayonnement de l'action des associations membres dans leurs zones d'action et d'influence ;
- La volonté des associations de rester ensemble et d'envisager et de construire un avenir en commun, au-delà de la simple duplication d'un modèle ;
- La décision des associations, dirigées et animées de façon autonome par leurs membres, de confier collectivement à la Fédération les missions qu'elles ne peuvent assurer individuellement ou que la Fédération peut assurer avec plus d'efficacité ;

¹ Wikisi.reseau-entreprendre.org

- Un fonctionnement en réseau suivant les principes suivants :
 - Une démarche permanente de progrès fondée sur la capitalisation d'expérience
 - Des méthodes et outils définis en commun, mutualisés et partagés par tous
 - Une représentation réciproque entre la Fédération et les associations membres
 - Une marque « Réseau Entreprendre® », des éléments de langage et une méthode communs comme signe de reconnaissance.

Il est convenu ce qui suit.

1) Engagement de la Fédération

La Fédération est garante du respect des principes d'action inscrits dans la Charte, du respect de la méthode et de son référentiel définis en commun et de l'image attachée à la marque « Réseau Entreprendre® ».

La Fédération s'engage à accompagner l'Association lors de sa création, en phase opérationnelle ou en cas d'essaimage.

En phase de création et de démarrage de l'Association, la Fédération s'engage à :

- Apporter son aide et sa méthodologie pour la constitution et le lancement de l'Association,
- Fournir le modèle de statuts type d'une association Réseau Entreprendre,
- Conférer le droit d'utilisation de la marque « Réseau Entreprendre »,
- Mettre à disposition de l'Association tous les signes de reconnaissance de la marque : logo, charte graphique, ainsi que tous les éléments et supports de communication (maquettes et documents prêts à imprimer, supports divers, ...),
- Participer au recrutement du 1^{er} Directeur(trice) et donner son agrément au choix final,
- Assurer la formation initiale du Directeur(trice) et des Administrateurs,
- Fournir l'ensemble du « kit opérationnel » à l'usage de l'Association,
- Accompagner l'Association lors du démarrage de chaque activité principale liée à son cœur de métier,
- Mettre en œuvre une démarche d'Échange Qualité et Progrès (DQP) d'initiation lors de la 1^{ère} année.

En phase opérationnelle, la Fédération s'engage à

- Susciter le travail en réseau de associations en
 - Organisant, selon un planning défini à l'année, les réunions d'échanges internationales / nationales / régionales (présidents, directeurs, équipes opérationnelles, CA, AG, ...)
 - Organisant des commissions de travail, groupes pilotes, chantiers nécessaires à la réalisation des projets communs issus, entre autres, du plan stratégique de Réseau Entreprendre,
 - Répertoire et en portant à la connaissance de l'Association le savoir-faire et les meilleures pratiques des autres associations ;
- Offrir un accompagnement à l'Association comportant
 - L'expertise d'un(e) Délégué(e) Territorial(e) désigné(e) au sein de l'équipe opérationnelle de la Fédération dont la mission principale est d'accompagner la gouvernance et performance de l'association
 - La formation continue sous ses différents formats (présentiel, distanciel, en ligne...)
 - L'organisation et l'animation d'une démarche d'Échanges Qualité et Progrès selon les modalités en vigueur de la Fédération,

- La mise à disposition de compétences spécifiques sur des thématiques portées par la Fédération pour les associations (Programmes thématiques, expérimentations).
- Accompagner l'association dans son processus de recrutement du Directeur(trice) et donner son avis argumenté,
- Mettre à disposition un Système d'Information et de Communication permettant à l'Association de gérer ses activités en toute autonomie. Ce service comprend :
 - La création et la gestion d'adresses électroniques au format de la marque « Réseau Entreprendre® »,
 - La licence d'utilisation des outils bureautiques de la suite Office de Microsoft,
 - L'application CRM métier « SIGMA » permettant de piloter au quotidien et en temps réel, l'association et ses missions,
 - Le logiciel comptable choisi par la Fédération et les associations,
 - Le réseau social interne WorkPlace permettant d'animer l'ensemble de la communauté Réseau Entreprendre,
 - Le Référentiel métier « Wikisi » avec ses documents associés (accompagnement des lauréats, animation des membres, gestion des fonds de prêts d'honneur et pilotage opérationnel de l'association),
 - La plate-forme de site web reseau-entreprendre.org
 - L'hébergement et la sauvegarde des données et la maintenance du système pour les logiciels et leurs services associés,
 - La maintenance en conditions opérationnelles et les évolutions nécessaires.
- Faire bénéficier les associations françaises du « Contrat de garantie PME 2018 » négocié avec Bpifrance pour garantir les prêts d'honneur des associations, intégrant l'utilisation de l'extranet Bpifrance dédié ;
- Communication externe
 - Porter la communication nationale et internationale de Réseau Entreprendre, en valorisant l'action et les résultats des associations territoriales ;
 - Apporter à l'association le support technique dont elle a besoin pour la mise en œuvre de sa propre communication externe ;
- Communication interne
 - Mettre en lien l'Association (lauréats, membres, équipe opérationnelle) avec l'ensemble de la communauté Réseau Entreprendre en diffusant l'information interne par tout support approprié (réseau social interne, lettre d'info, vidéo...);
- Représentation institutionnelle, notoriété et lobbying
 - Représenter les associations dans les environnements institutionnels et professionnels de la création, de la reprise et du développement d'entreprise, au niveau national et international ;
- Organiser pour le compte des Associations, une veille technique et réglementaire sur
 - Le fonctionnement associatif en matière de gestion sociale, juridique, financière, fiscale, et administrative,
 - L'environnement de la création / reprise / développement d'entreprise.
- Accompagner l'association lors du changement de présidence : à cet effet, le Président de la Fédération se tient à la disposition de l'association.

2) Engagement de l'Association Réseau Entreprendre XXXXXXX

L'Association s'engage à :

Métier de l'accompagnement

- Appliquer en toutes circonstances et de façon indissociable les 5 principes fondateurs de Réseau Entreprendre figurant dans la Charte :
 - ✓ L'important, c'est la Personne
 - ✓ Le principe, c'est la Gratuité
 - ✓ L'esprit, c'est la Réciprocité.
 - ✓ L'exigence, s'appuyant sur des méthodes d'entreprise
 - ✓ Les relations, basées sur la bienveillance et la solidarité
- Appliquer la méthode et les pratiques issues du Référentiel commun à l'ensemble des associations, et référencées dans Wikisi ;
- Promouvoir et appliquer sur son territoire, l'offre d'accompagnement Réseau Entreprendre destinée aux chefs d'entreprise candidats et lauréats, et validée par le Conseil d'Administration de la Fédération ;
- Promouvoir et utiliser l'offre de formation métiers élaborée par la Fédération pour les candidats, lauréats, membres et équipes opérationnelles ;
- Contribuer à la dynamique d'échanges entre lauréats et membres, au niveau régional, national, international, en promouvant les dispositifs mis en place à cet effet par la Fédération (parcours, rencontres, réseau social, mises en relation...);

Contribution au développement de Réseau Entreprendre

- Participer activement à la vie de Réseau Entreprendre en mobilisant ses administrateurs, membres, lauréats lors des rencontres locales, régionales, nationales ou internationales ;
- Contribuer à la dynamique d'échange afin de faire progresser Réseau Entreprendre, à la définition en commun des orientations stratégiques et aux évolutions de l'offre de Réseau Entreprendre
 - en partageant avec les autres associations, ses expériences, ses pratiques innovantes, ses projets de développement,
 - en participant aux Groupes de Travail (GT) et chantiers proposés par Réseau Entreprendre ;
- Intégrer dans l'agenda du Président(e) sa participation effective aux rencontres organisées par la Fédération, et en particulier, l'Assemblée Générale annuelle ;
- Intégrer dans les obligations du Directeur/trice sa présence effective aux rencontres organisées par la Fédération, en particulier au « séminaire annuel des directeurs » ;

Opérations et pilotage de l'association

- Prendre en compte les orientations stratégiques définies en commun dans le Plan Stratégique Réseau Entreprendre, dans l'élaboration de sa propre stratégie de développement sur son territoire ;
- Accepter le principe de l'accompagnement, incluant notamment
 - un bilan exhaustif annuel de son fonctionnement et de son activité,
 - ainsi que la participation aux groupes d'Échanges Qualité et Progrès selon les modalités définies par le Conseil d'Administration de la Fédération ;
- Recruter les Directeurs/trices en s'appuyant sur le descriptif de poste disponible dans le Référentiel des missions, métiers et compétences Réseau Entreprendre ;

- Lors de la création de l'Association, soumettre à l'approbation de la Fédération le choix du 1^{er} Directeur ou de la 1^{ère} Directrice ;
- Lors du remplacement de celui-ci/celle-ci, solliciter la Fédération pour participer aux entretiens d'embauche lors de la phase finale du recrutement, pour donner son appréciation argumentée sur les candidats ;
- Lors de l'élection d'un nouveau Président de l'Association, le Président sortant s'engage à faire signer à son successeur la présente convention ;
- Respecter le processus d'intégration mis en place par la Fédération pour les nouveaux Présidents, Directeurs et collaborateurs ;
- Utiliser quotidiennement le Système d'Information et de Communication de Réseau Entreprendre conçu pour permettre à l'Association de piloter son activité, et permettant à Réseau Entreprendre de consolider et de communiquer sur l'ensemble de l'activité du mouvement :
 - En renseignant les données au fil de l'eau,
 - En respectant la Charte d'utilisation et la Charte SI,
 - En s'assurant du respect des réglementations en vigueur et de la charte d'utilisation des outils.
 - En respectant les réglementations RGPD telles que partagées dans les référentiels mis à disposition par Réseau Entreprendre,
 - En s'acquittant de sa participation aux frais de maintenance et d'hébergement, conformément au barème défini par le Conseil d'Administration de la Fédération ;
- Se conformer au règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- Se conformer aux dispositions de sécurité du système informatique énoncées par la Fédération ;
- S'acquitter de la cotisation annuelle selon le barème voté par le Conseil d'Administration de la Fédération et approuvé par l'Assemblée Générale de la Fédération.

Juridique et statutaire

- Disposer de statuts « d'association d'intérêt général », régie par la loi de 1901 et l'article 238 bis 4 du Code Général des Impôts,
 - En conformité avec le modèle qui lui a été fourni par la Fédération, compatible avec la RUP (Reconnaissance d'Utilité Publique) de la Fédération
 - Ou mis à jour par l'Assemblée Générale de la Fédération ;
- Soumettre, pour approbation, tout projet de modification de ses statuts à la Fédération avant de le faire adopter par sa propre Assemblée Générale ;
- Respecter les règles juridiques et fiscales² d'une association d'intérêt général, en particulier l'objet exclusif de l'Association, à savoir « *l'accueil et l'accompagnement des chefs d'entreprise porteurs de projets, à tous les stades du développement de leur entreprise* » ;
- Désigner, si elle le souhaite, un Ambassadeur, membre du Conseil d'Administration de l'Association, qui, en concertation étroite avec le président et le Directeur de l'Association, assurera le lien entre l'Association et la Fédération ; cet Ambassadeur recevra une lettre de mission à cet effet ;
- S'assurer du respect des valeurs de Réseau Entreprendre, par les membres, qui ne doivent pas investir directement ou indirectement dans les entreprises Lauréates en cours d'accompagnement, et ce, jusqu'au remboursement du prêt d'honneur.

² Par exemple : Ne pas transformer l'Association en agence événementielle ou agence publicitaire, club d'affaires incompatibles avec l'agrément fiscal ; pour rappel, il s'agit de conserver les bases du modèle économique des associations Réseau Entreprendre correspondant à l'objet social du mouvement

Gestion financière

- Assurer son autonomie financière, tant en fonctionnement que pour son activité de financement (fonds de prêts d'honneur) ;
- Transmettre annuellement ses comptes et bilan annuels certifiés par un Commissaire aux Comptes, à la Fédération avant le 31 juillet de chaque année ;

Communication

- Respecter tous les signes de reconnaissance de la marque : logo, charte graphique, dénomination, éléments de langage ;
- Ne pas engager d'action de communication de portée nationale sans concertation préalable avec la Fédération ;
- Ne pas prospector de partenaires nationaux sans concertation préalable avec la Fédération.
- Prévenir immédiatement la Fédération en cas de prise de contact directe par un partenaire national.
- Contribuer à la communication de Réseau Entreprendre en partageant sa propre actualité, en mobilisant ses lauréats et ses membres en réponse aux sollicitations de journalistes en recherche de témoignages ;

Développement

- Se concerter avec la Fédération pour toute création d'implantation nouvelle, en son sein ou par essaimage ;
- Se concerter avec les associations voisines concernant les projets d'extension de sa couverture territoriale ;
- Accepter l'arbitrage de la Fédération en cas de conflit de territoire avec une autre association membre de Réseau Entreprendre.

3) Cas de non-respect de ces engagements

Dans le cas où l'Association ne respecterait pas ses engagements, et si la situation se prolongeait malgré plusieurs échanges avec la Fédération, son Président et quelques Administrateurs seraient entendus par un Collège de Pairs désigné par le Bureau de la Fédération.

Le rôle du Collège des Pairs est d'apprécier dans quelle mesure l'attitude de l'Association concernée, ses actes, ses pratiques et son fonctionnement sont en conformité ou non avec la marque, la méthode et les Référentiels, les dispositions de la présente convention et l'intérêt des lauréats ou de ses membres.

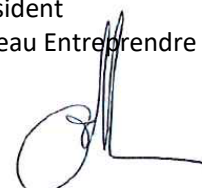
Il transmet ses conclusions au Bureau de la Fédération qui peut, après examen et en avoir délibéré, décider *in fine*, de l'exclusion de l'association concernée et de son interdiction d'utiliser la marque Réseau Entreprendre et de communiquer sous le label « Réseau Entreprendre ».

Fait à

Date :

M. [REDACTED]
Président
Réseau Entreprendre [REDACTED]

Olivier De La Chevasnerie
Président
Réseau Entreprendre



Cette convention devra être partagée après signature avec le Conseil d'administration de l'association Réseau Entreprendre

Je soussignée **Madame, Monsieur**, Directrice, Directeur de Réseau Entreprendre, atteste avoir pris connaissance de la présente Convention d'adhésion et d'engagement signée entre l'association dont je suis **la directrice, le directeur**, et la Fédération Réseau Entreprendre.

M.....
Directrice, Directeur,
Réseau Entreprendre